

bon prêtre ne se doutait pas alors que la comparaison qu'il établissait allait recevoir, à bref délai, une éclatante et solennelle sanction.

Bernadette avait atteint sa quatorzième année et personne ne lui avait encore parlé de sa première communion. Sa petite taille, son jeune visage, trompaient les prêtres sur son âge, et, dans les catéchismes, elle était toujours reléguée aux derniers rangs des groupes. Seule, la nourrice de Bartrès comptait les années et se préoccupait de l'instruction religieuse de sa petite pupille. Tous les soirs, à la veillée, elle se retirait dans un coin avec l'enfant ; et là, dans de longues séances, elle lui apprenait les premières notions de la doctrine chrétienne. Comme Bernadette ne savait pas lire, elle éprouvait de la difficulté à retenir les instructions qui lui étaient données. "Elle avait la tête dure," disait, plusieurs années après, la femme Aravant, en laissant échapper un sourire où l'affection perçait. J'avais beau répéter mes leçons, rien n'y faisait, et c'était toujours à recommencer. Parfois, ajoutait-elle, l'impatience me gagnait ; je jetais là le livre et, toute dépitée, je lui disais : "Va, tu ne seras jamais qu'une sotte et une ignorante."

(A suivre)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous ne sommes pas plus renseignés, officiellement ou officieusement, que nous l'étions la semaine dernière sur le résultat des négociations en cours au sujet de la question des écoles. De tout ce qui a été publié à ce sujet, rien ne nous a paru avoir un caractère de garantie pour l'avenir, et il suffit de lire le dernier article que le *Manitoba* a consacré à ces pourparlers pour voir que cette absence de garantie ne laisse pas que de préoccuper sérieusement les représentants de la minorité.

Il est consolant de savoir qu'à leurs yeux, la question ne sera pas réglée ni le droit compromis quant à la moindre des revendications qu'ils ont fait entendre parce que, s'inspirant des conseils du Pape de tirer le meilleur parti possible des quelques moyens que "la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes" leur offrent d'atténuer le mal, et ayant égard aux sacrifices préconiaux que la situation présente impose aux catholiques manitobains, ils profiteront "de certains tempéraments introduits de bonne volonté dans le fonctionnement de la loi."